

Rapport d'action sur le climat



À propos de ce rapport

BCE accueille favorablement le fait que ses parties prenantes exigent de plus en plus de transparence quant à ses mesures de lutte contre les changements climatiques. Il lui apparaît également important d'expliquer la manière dont ses activités sont touchées par les risques et occasions liés aux changements climatiques.

Nous présentons des informations sur les changements climatiques en fonction des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) afin d'aborder les questions portant sur les risques et occasions liés aux changements climatiques et d'en faire état. Au-delà des recommandations du GIFCC, nous communiquons volontairement des informations sans nous limiter à ce qui est significatif pour BCE, brossant ainsi un tableau plus complet à l'intention des parties prenantes.

Aperçu de notre conformité avec les recommandations du GIFCC

Recommandations du GIFCC	Conformité de Bell aux recommandations
Indicateurs et objectifs ✓ CONFORME Communiquer les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions pertinents liés aux changements climatiques, lorsque cette information est jugée significative	Notre empreinte carbone, p. 13 Notre parcours, p. 15 Nos objectifs et notre performance, p. 16
Gouvernance ✓ CONFORME Communiquer les pratiques de gouvernance de l'organisation à l'égard des risques et des occasions liés aux changements climatiques	Surveillance des risques liés aux changements climatiques, p. 30
Stratégie ✓ CONFORME Communiquer les impacts réels et potentiels des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, lorsque cette information est jugée significative	Risques et occasions liés aux changements climatiques, p. 22 Analyse de scénarios climatiques, p. 24 Incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur notre stratégie et notre planification financière, p. 28
Gestion des risques ✓ CONFORME Communiquer la façon dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques	Processus pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques, p. 29 Processus pour gérer les risques liés aux changements climatiques, p. 31

Dans le présent rapport, les termes « nous », « notre », « nos », « BCE » et « l'entreprise » désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc. et Bell Canada, ainsi que leurs filiales, coentreprises et entreprises associées. « Bell » désigne, selon le contexte, soit Bell Canada, soit, collectivement, Bell Canada, ses filiales, coentreprises et entreprises associées. Le rapport est établi en date du 31 décembre 2023 et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, sauf indication contraire. La performance relative à la consommation d'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'engagement des fournisseurs est basée sur les données de la période allant du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année considérée. Les économies d'énergie (y compris les véhicules électriques, les véhicules hybrides et les véhicules à plus faible consommation) et la performance en matière d'économie circulaire sont basées sur les données de la période allant du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année considérée. Le présent rapport est daté du 7 mars 2024. Il s'agit de notre quatrième rapport préparé conformément aux recommandations du GIFCC.

Explication de certains termes, indicateurs et objectifs liés au climat

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) définit les GES comme étant des gaz présents dans l'atmosphère qui absorbent et émettent des rayonnements à des longueurs d'onde précises. Ce phénomène cause une hausse de la température, également appelée effet de serre. Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O), mais il existe d'autres GES tels que l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrofluorocarbures (HFC) et les hydrocarbures perfluorés (PFC). L'unité couramment utilisée pour mesurer les émissions de GES est la tonne d'équivalent CO₂ (tCO₂e). Pour calculer les émissions de GES en tCO₂e, on doit tenir compte du potentiel de réchauffement planétaire (PRP) individuel des GES. Tous les GES possèdent des caractéristiques différentes qui leur confèrent une durée de vie dans l'atmosphère et des propriétés d'absorption du rayonnement particulières. Le PRP examine ces caractéristiques pour l'émission d'une unité de chaque gaz et la compare à l'émission d'une unité de CO₂. Plus le PRP est élevé, plus un gaz donné réchauffe la Terre par rapport au CO₂ pendant la même période. Le GIEC fournit des valeurs de PRP qui sont utilisées dans différents pays et secteurs d'activité afin de disposer d'un facteur unifié pour la comptabilisation et la comparaison des émissions de GES.

Émissions de GES de portée 1, 2 et 3

Les émissions de portée 1 sont des émissions directes de GES provenant de sources qui sont détenues par Bell. Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes de GES associées à la consommation d'électricité, de chauffage/refroidissement et de vapeur pour les besoins des activités de Bell. Les émissions de portée 1 et 2 sont parfois désignées collectivement dans le présent rapport sous le nom d'« émissions liées aux activités ». Les émissions de portée 3 sont toutes des émissions indirectes (non comprises dans la portée 2) qui se produisent dans notre chaîne de valeur, ce qui comprend les émissions en aval et en amont.

Par définition, les émissions de GES de portée 3 (émissions indirectes en aval et en amont) proviennent de sources détenues ou contrôlées par d'autres entités dans la chaîne de valeur de Bell (comme nos fournisseurs, membres de l'équipe et clientèle). Mesurer les émissions de portée 3 est donc plus complexe que mesurer les émissions de portée 1 et 2, pour lesquelles nous sommes en mesure d'obtenir des données primaires (comme la quantité de litres de carburant consommés par nos véhicules et de kilowattheures d'électricité consommés par nos immeubles). Pour les catégories de portée 3 pour lesquelles les données primaires ne sont pas disponibles, nous devons nous appuyer sur des données secondaires (comme les données financières et les données moyennes du secteur provenant de bases de données publiées). Ces défis en matière de collecte de données contribuent à l'incertitude relative à la mesure des émissions de portée 3.

Ratio de réduction des émissions de carbone

De nombreuses solutions technologiques de Bell permettent à notre clientèle de réduire ses émissions de GES en optimisant le transport, la consommation d'énergie et l'exploitation des actifs. Les conférences audio, vidéo et Web, le télétravail, l'infonuagique, la facturation électronique, l'apprentissage en ligne, la gestion de l'énergie, la gestion de notre parc de véhicules et la surveillance des réservoirs en sont des exemples. Pour connaître l'incidence de nos solutions sur la réduction des émissions de carbone, nous collaborons avec Groupe AGÉCO, un consultant indépendant détenant une expertise en quantification des émissions de GES, afin d'élaborer une méthodologie permettant d'estimer la capacité de réduction des émissions de carbone de nos produits et services utilisés par notre clientèle. Ces avantages estimés sont calculés à l'aide du ratio de réduction des émissions de carbone ; ce ratio représente les émissions de GES qui, selon nos estimations, ont été évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation de nos solutions technologiques par rapport à nos propres émissions de GES liées aux activités (portée 1 et 2). Pour calculer ce ratio, nous estimons les émissions de GES auxquelles donneraient théoriquement lieu les activités normales d'une entreprise si notre

technologie n'était pas employée et nous les comparons aux émissions théoriquement produites lorsque les produits de Bell sont utilisés. Les émissions de GES évitées correspondent à l'écart ainsi mesuré.

Les émissions générées par Bell lors de la fourniture des solutions aux clients ne sont pas déduites de la réduction totale des émissions de carbone des solutions, mais sont comprises dans nos émissions liées aux activités. Seuls les avantages découlant des technologies déployées pour les clients de Bell sont pris en compte, c'est-à-dire que les avantages environnementaux associés aux solutions mises en œuvre dans le cadre des activités de Bell ne sont pas inclus. Voici un exemple de la façon dont les calculs ont été effectués :

Scénario de statu quo	Réunion physique de deux personnes ou plus dans une salle, y compris le transport jusqu'à la salle de la réunion.
Avec solution de Bell	Réunion virtuelle au moyen d'une plateforme infonuagique avec conférence audio-vidéo intégrée, présentations en ligne, applications partagées et modification de documents à plusieurs. Les utilisateurs et utilisatrices peuvent partager leur bureau en intégralité ou en partie, ou une seule application avec un petit groupe de personnes.
Réduction des émissions	Émissions de GES liées aux déplacements nécessaires pour une réunion évitées grâce à l'utilisation de la solution de réunion virtuelle de Bell.

La méthode de calcul du taux de réduction des émissions de carbone est basée sur des méthodologies déjà en usage dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Le calcul indiqué ci-dessous repose sur des hypothèses dont la réalisation dépend du comportement de la clientèle, et celui-ci est indépendant de volonté de Bell.

$$\text{Ratio de réduction des émissions de carbone} = \frac{\text{Émissions de GES (scénario de statu quo)} - \text{émissions de GES (avec solution de Bell)}}{\text{Total des émissions de GES liées aux activités de Bell (portée 1 et 2)}}$$

Carboneutralité

Nous mesurerons notre carboneutralité sur la base de nos émissions de GES liées à nos activités (émissions de portée 1 et 2 en tonnes de CO₂e) moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone achetés (en tonnes de CO₂e). Pour qu'il y ait carboneutralité, le total doit être égal ou inférieur à zéro.

Pour atteindre notre cible de carboneutralité dès 2025, nous prévoyons devoir acheter une quantité considérable de crédits carbone et de CER pour compenser ou réduire nos émissions de GES de portée 1 et 2, qui représentaient 12 % de notre empreinte carbone globale selon les données de 2023. Notre cible pour les activités carboneutres exclut les émissions de portée 3, qui représentaient 88 % de notre empreinte carbone en 2023.

Cibles basées sur la science

Les cibles basées sur la science constituent pour les entreprises une voie clairement définie vers la réduction des émissions de GES, afin de prévenir les effets les plus graves des changements climatiques. Les cibles sont considérées comme « basées sur la science » si leur réalisation permettait, selon les données scientifiques les plus récentes, d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. L'initiative Science Based Targets (SBTi) réunit une équipe d'experts et d'expertes qui fournissent aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leurs cibles.

En 2022, la SBTi a approuvé nos trois cibles basées sur la science :

- Réduire les émissions absolues de GES découlant de nos activités (portée 1 et 2) de 58 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020, conformément à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

- Effectuer 64 % des dépenses en biens et services auprès de fournisseurs qui ont adopté des cibles basées sur la science d'ici 2026.
- Réduire nos émissions absolues de GES de portée 3 pour toutes les catégories autres que les biens et services achetés de 42 % par rapport au niveau de 2020 d'ici 2030⁽¹⁾.

En 2022, nous avons recalculé notre cible basée sur la science se rapportant à nos émissions de GES de portée 1 et 2 afin de tenir compte des émissions de GES retraitées de notre année de référence 2020. Ce nouveau calcul s'est traduit par une réduction cible de 58 %, au lieu de 57 %, de nos émissions de GES absolues de portée 1 et 2 d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020. Il n'a eu aucune incidence sur nos autres cibles basées sur la science portant sur les émissions de GES de portée 3. La cible recalculée a été présentée pour approbation à la SBTi le 20 octobre 2023, et l'obtention de l'approbation est prévue en 2024.

Nous pourrions avoir à ajuster de nouveau nos cibles basées sur la science dans l'avenir, car la SBTi exige que les cibles soient recalculées (selon ses critères et ses recommandations applicables les plus récents) au moins tous les cinq ans, ou plus souvent si des changements importants ont lieu (p. ex., des ventes ou des acquisitions d'entreprises).

Cible de zéro émission nette

La cible de carboneutralité est différente et indépendante de la cible de zéro émission nette de la SBTi. Le terme « zéro émission nette » fait référence au cas où une organisation réduit les émissions de GES dans l'ensemble de sa chaîne de valeur (c.-à-d. les émissions de GES de portée 1, 2 et 3) à un niveau aussi près de zéro que possible (avec une réduction minimale d'au moins 90 %) et neutralise⁽²⁾ toutes les émissions résiduelles de sorte que ses émissions globales nettes sont de zéro. Pour l'instant, BCE ne s'est pas fixé le but d'atteindre le « zéro émission nette ».

⁽¹⁾ Les émissions de portée 3 visées par cette cible excluent les émissions indirectes de GES de portée 3 découlant des biens et services achetés et comprennent les émissions de GES liées aux biens d'équipement, aux activités liées au carburant et à l'énergie, au transport et à la distribution en amont, aux déchets produits dans le cadre des activités, aux déplacements d'affaires, aux déplacements domicile-travail du personnel, au transport et à la distribution en aval, à l'utilisation des produits vendus, au traitement de fin de vie des produits vendus, aux franchises et aux placements.

⁽²⁾ Selon la SBTi, « neutraliser » signifie que le carbone est éliminé de l'atmosphère et stocké en permanence dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques, ou encore dans des produits.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives, notamment des énoncés concernant nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques, y compris, et en particulier, nos objectifs concernant les économies d'énergie et la réduction du niveau de nos émissions de GES), y compris notre cible de carboneutralité (portée 1 et 2 uniquement) et nos cibles basées sur la science, nos objectifs de réduction des émissions de carbone, les occasions d'affaires qui pourraient résulter des changements climatiques et l'incidence positive qu'elles pourraient avoir sur notre entreprise, les économies prévues et les incidences financières et opérationnelles attendues de divers événements liés aux changements climatiques sur notre entreprise, ainsi que d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes, tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives du présent rapport décrivent nos attentes en date du 7 mars 2024 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous vous mettons en garde contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport sont présentées dans le but d'aider le lecteur à comprendre, en particulier, certains éléments clés de nos risques et occasions liés aux changements climatiques et de nos objectifs en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi qu'à mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses décrites dans la présente mise en garde ainsi que dans les sous-sections du rapport de gestion annuel 2023 de BCE daté du 7 mars 2024 (le « rapport de gestion annuel 2023 de BCE ») intitulées « Hypothèses », intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Le rapport de gestion annuel 2023 de BCE a été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières des provinces canadiennes (disponible à sedarplus.ca) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à sec.gov) ; il est également disponible à BCE.ca. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 7 mars 2024. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport comprennent, sans s'y limiter, les risques décrits dans le présent rapport et à la rubrique 9, « Risques d'entreprise », du rapport de gestion annuel 2023 de BCE, laquelle est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. Veuillez également vous reporter à d'autres sections du présent rapport, notamment les sections intitulées « Risques et occasions liés aux changements climatiques » et « Analyse de scénarios liés aux changements climatiques », pour une description de certains risques liés aux changements climatiques

qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités commerciales, nos produits des activités ordinaires ou nos dépenses.

Les déclarations prospectives que contient le présent rapport pour les périodes postérieures à 2024 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour l'exercice 2024 et présentent donc une plus grande incertitude. Sauf indication contraire, elles supposent que les hypothèses et les risques pertinents décrits dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes.

La personne qui lit ce rapport doit tenir compte du fait que les facteurs de risque décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2023 de BCE ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable notable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 7 mars 2024. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

Hypothèses et facteurs de risque relatifs aux cibles de réduction des émissions de GES et d'engagement des fournisseurs

Nos cibles de réduction des émissions de GES et d'engagement des fournisseurs sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans en exclure d'autres, les principales hypothèses suivantes :

- notre capacité à acheter une quantité importante de crédits carbone ou de certificats d'énergie renouvelable crédibles et de haute qualité pour compenser ou réduire, selon le cas, nos émissions de GES ;
- le fait que la compensation ou la réduction des émissions de carbone résultant de l'achat de crédits carbone ou de certificats d'énergie renouvelable sera permanente et irréversible, en tout ou en partie, avant la date d'atteinte de nos cibles ;
- la mise en œuvre réussie et en temps voulu de diverses initiatives commerciales et d'entreprise visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant, ainsi qu'à réduire d'autres sources directes et indirectes d'émissions de GES ;
- l'absence de nouvelle initiative, acquisition ou cession d'entreprise ou technologie susceptible de modifier sensiblement nos niveaux prévus d'émissions de GES ;
- l'absence d'incidence négative sur le calcul de nos émissions de GES découlant d'améliorations ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie que nous utilisons pour effectuer le calcul de ces émissions de GES ;
- l'absence de modification à apporter à nos cibles basées sur la science conformément à la méthodologie de la SBTi qui augmenterait les coûts de l'atteinte de nos cibles, mises à jour de temps à autre, ou rendrait nos cibles inatteignables compte tenu des exigences de l'entreprise ;
- un engagement et une collaboration suffisants de la part des fournisseurs dans l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science, aucun changement notable dans la répartition de nos dépenses par fournisseur et un engagement et une collaboration suffisants de la part des autres participants à l'ensemble de notre chaîne de valeur pour réduire leurs propres émissions de GES.

L'atteinte de notre cible de carboneutralité (qui inclut uniquement les émissions de GES liées à nos activités [portée 1 et 2] et exclut les émissions de GES de portée 3) nécessitera l'achat d'une quantité importante de crédits carbone ou de certificats d'énergie renouvelable. Si la quantité de crédits carbone crédibles ou de certificats d'énergie renouvelable disponibles de grande qualité n'était pas suffisante, si leur coût d'acquisition était considéré trop élevé ou si les lois, les règlements, les normes applicables, la perception du public ou d'autres facteurs limitaient le nombre de crédits carbone ou de certificats d'énergie renouvelable

que nous pouvons acheter, si des crédits carbone ou des certificats d'énergie renouvelable étaient annulés, en tout ou en partie, ou si la compensation ou la réduction de carbone visée par le recours à ces crédits carbone ou certificats d'énergie renouvelable ne se matérialisait pas, cela pourrait nuire à l'atteinte de notre cible de carboneutralité.

L'atteinte de notre cible basée sur la science liée à nos émissions de GES de portée 1 et 2 nécessitera l'achat d'une quantité importante de certificats d'énergie renouvelable. Pour atteindre cette cible basée sur la science, seul l'achat de certificats d'énergie renouvelable sera envisagé, puisque les normes de la SBTi ne permettent pas l'utilisation de crédits carbone pour cette cible. S'il nous était impossible de trouver une quantité suffisante de certificats d'énergie renouvelable acceptables (selon les lignes directrices de la SBTi) ou si leur coût d'acquisition était jugé trop onéreux, ou si les lois, les règlements, les normes applicables, la perception du public ou d'autres facteurs limitaient le nombre de certificats d'énergie renouvelable que nous pouvons acheter, en tout ou en partie, l'atteinte de notre cible de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2 basées sur la science pourrait s'en trouver affectée.

Une partie de nos cibles de réduction des émissions de GES repose également sur notre capacité à mettre en œuvre des initiatives d'affaires et d'entreprise suffisantes pour permettre de réduire les émissions de GES aux niveaux souhaités. Notre incapacité à mettre en œuvre de telles initiatives conformément aux échéanciers prévus en raison de changements dans nos plans d'affaires, de notre incapacité à mettre en œuvre les changements opérationnels ou technologiques requis, de la non-disponibilité de capitaux, de technologies, de matériel ou de membres du personnel, de la répartition des coûts, du dépassement des coûts réels par rapport aux coûts prévus ou d'autres facteurs, ou de l'échec de telles initiatives, y compris des nouvelles technologies, à générer les réductions d'émissions de GES prévues, pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES. Par ailleurs, les initiatives d'entreprise à venir, comme les acquisitions d'entreprises et la croissance interne, pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles, comme le ferait l'adoption de nouvelles technologies qui sont des sources d'émissions de carbone ou qui ne génèrent pas les économies d'énergie attendues.

Si des améliorations ou des modifications apportées aux normes internationales ou à la méthode de calcul des émissions de GES donnaient lieu à une augmentation de nos émissions de GES, l'atteinte de nos cibles pourrait être compromise. En outre, en ce qui a trait plus particulièrement à nos cibles basées sur la science, nous devons, conformément à la SBTi, recalculer nos cibles lorsque surviennent certains événements, comme des acquisitions ou des ventes d'entreprises, ou en fonction de l'évolution de la méthode ou des normes de la SBTi. Un nouveau calcul donnant lieu à des cibles plus ambitieuses pourrait les rendre plus difficiles à atteindre pour nous.

L'atteinte de nos cibles basées sur la science en ce qui a trait aux dépenses en biens et services achetés auprès de fournisseurs ayant établi des cibles basées sur la science pourrait être compromise si nous n'arrivons pas à susciter le niveau d'engagement et de collaboration requis de la part de nos fournisseurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, malgré les mesures que nous pourrions mettre en place pour susciter l'engagement, ou si nous apportons un changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur.

Par ailleurs, nous avons beaucoup moins d'influence sur la réduction de nos émissions de GES de portée 3 que sur nos émissions de portée 1 et 2, étant donné que nous dépendons de l'engagement et de la collaboration de nos fournisseurs et d'autres participants à notre chaîne de valeur pour la réduction de leurs propres émissions de GES. Par conséquent, notre incapacité à susciter l'engagement et la collaboration de nos fournisseurs et partenaires pourrait nuire à notre capacité d'atteindre notre cible de réduction des émissions de GES de portée 3.

Message du président du conseil et du président et chef de la direction

La raison d'être de Bell est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Fidèles à cet objectif, nous sommes déterminés à créer de la valeur pour notre clientèle, nos actionnaires, les membres de notre équipe et les collectivités que nous servons.

En tant que l'une des plus grandes entreprises du Canada, qui apporte beaucoup à l'économie du pays et qui est un employeur important, nous reconnaissons le rôle de premier plan que nous jouons dans la création d'un avenir meilleur.

Le groupe BCE contribue pleinement au bien-être socioéconomique des collectivités, petites et grandes, rurales et urbaines, partout au Canada. Nos réseaux sont le moteur de l'innovation et nous nous efforçons d'offrir la meilleure expérience à notre clientèle chaque jour.

La menace que posent les changements climatiques n'est pas abstraite. Les phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents ont déjà des répercussions opérationnelles et financières sur nos activités — répercussions qui devraient s'accroître dans l'avenir. Nous continuerons de prendre des mesures tangibles pour atténuer ces répercussions, encourager les pratiques durables et gagner en résilience.

Progrès en matière de développement durable

La réduction des répercussions environnementales compte parmi les grands axes de nos initiatives Mieux pour tous. Le présent rapport est le quatrième que nous préparons conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Notre préparation et nos mesures pour faire face aux effets des changements climatiques demeurent au centre de nos préoccupations.

Récemment, Corporate Knights a classé Bell au premier rang des sociétés de communications dans son palmarès 2024 des 100 entreprises les plus durables au monde⁽¹⁾. Bell a également reçu la note de A- par le CDP⁽²⁾, un organisme sans but lucratif qui recueille des informations sur les risques et occasions liés au climat auprès des organisations à l'échelle mondiale. Le CDP nous a admis au cercle des leaders pour une huitième année consécutive en reconnaissance de notre respect des meilleures pratiques et de notre transparence quant à la communication de nos informations en lien avec les changements climatiques.

⁽¹⁾ En janvier 2024, Corporate Knights a classé BCE au 51^e rang de son palmarès 2024 des 100 entreprises les plus durables au monde, et au 1^{er} rang dans son secteur d'activité. Le classement est fondé sur l'évaluation de plus de 6 000 sociétés ouvertes dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard \$ US. Toutes les sociétés sont notées en fonction de paramètres applicables par rapport à leurs pairs, 50 % de la pondération étant attribuée aux produits d'exploitation durables et à l'investissement durable.

⁽²⁾ En 2023, le CDP (auparavant appelé Carbon Disclosure Project) a attribué une note de A- à Bell, l'admettant au cercle des leaders pour une 8^e année consécutive, en reconnaissance de son leadership relativement à l'action climatique, de son respect des meilleures pratiques et de sa transparence quant à la communication de ses informations liées au climat. Le CDP est un organisme sans but lucratif qui recueille des informations sur les risques et les occasions liés au climat auprès d'organisations à l'échelle mondiale.

Mesures en cours

Nous continuons de progresser vers l'atteinte de nos ambitieuses cibles de réduction des émissions de GES et poursuivons nos efforts de protection de l'environnement.

Nous adaptons nos pratiques commerciales afin d'améliorer la résilience de notre réseau à l'égard des phénomènes météorologiques extrêmes et de réagir efficacement en cas de panne.

Nous fournissons des solutions technologiques — services infonuagiques, virtualisation, téléconférence et vidéoconférence — qui facilitent les connexions en ligne et réduisent l'empreinte carbone des entreprises, du gouvernement et d'autres organisations.

Nous continuerons d'encourager d'autres parties prenantes, telles que notre clientèle, nos fournisseurs et les membres de notre équipe, à adopter des solutions écoénergétiques, à réduire le gaspillage et à souscrire aux bonnes pratiques de développement durable.

Il est important d'atténuer les répercussions des changements climatiques et de réagir aux risques qu'ils posent pour créer un avenir meilleur — et c'est aussi une bonne occasion d'affaires. C'est donc avec plaisir que nous présentons, dans ce rapport, un tableau détaillé de notre approche et de notre performance sous l'angle de la gouvernance, de la stratégie, de la gestion du risque, des indicateurs et des cibles.

Nous sommes convaincus d'être sur la bonne voie. Nos initiatives Mieux pour tous visant à lutter contre les changements climatiques permettent vraiment de changer les choses, tout en produisant des résultats positifs pour toutes nos parties prenantes.



Mirko Bibic
Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

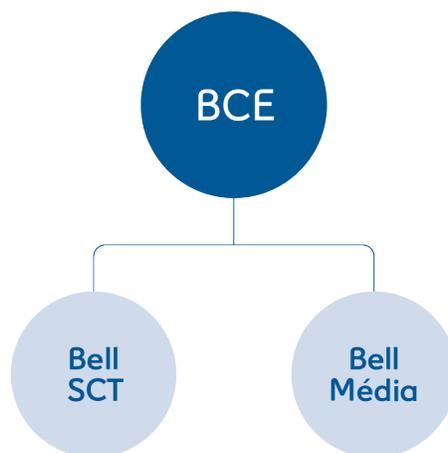


Gordon M. Nixon
Président du conseil
BCE Inc.

Aperçu de BCE

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada. Elle fournit un ensemble évolué de services Internet, sans fil, de télévision, médias et de communications d'entreprise large bande pour répondre à tous les besoins de sa clientèle résidentielle, d'affaires et de gros. Les actions de BCE sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE). Le siège social de l'entreprise est situé à Montréal (Québec), au Canada.

Nos résultats sont présentés selon deux secteurs : Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) et Bell Média.



Pour en savoir plus sur les produits et les services de Bell SCT et de Bell Média, consulter notre [Rapport annuel intégré 2023](#) disponible sur notre site Web.

La responsabilité d'entreprise favorise la concrétisation de notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde

Depuis sa fondation en 1880, Bell aide les Canadiens à communiquer entre eux et avec le reste du monde. Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise consiste à gérer l'entreprise de façon à soutenir la prospérité sociale et économique de nos collectivités tout en protégeant l'environnement et en respectant les normes ESG les plus rigoureuses.

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise s'appuie sur un ensemble de principes directeurs qui soutiennent notre stratégie et nos politiques d'entreprise à l'échelle de l'organisation. Grâce à nos propres processus internes et à la rétroaction des parties prenantes, nous avons établi et priorisé des objectifs clairs en ce qui concerne les questions et les occasions qui se présentent en matière de questions ESG, en cherchant toujours à améliorer la performance générale de BCE au chapitre de la durabilité. Nous mesurons continuellement nos progrès et les communiquons régulièrement. En utilisant ces mesures, nous nous efforçons de favoriser le leadership environnemental, de créer un milieu de travail diversifié et inclusif, de gérer la gouvernance des données ainsi que d'établir des communautés plus fortes et plus saines et de les protéger.

Nous insistons sur cette approche non seulement parce qu'elle nous paraît logique, mais aussi parce que nous croyons sincèrement que les gestes que Bell pose pour s'attaquer à certains des enjeux les plus complexes au monde en matière de responsabilité d'entreprise procurent des bénéfices importants sur le plan social et environnemental à sa clientèle, aux membres de son équipe et aux communautés qu'elle sert. Ces avantages permettent à leur tour à Bell d'améliorer sa performance opérationnelle, d'attirer et de retenir les talents, d'augmenter son accès au capital et de gérer proactivement les risques. Notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise génère ainsi des rendements positifs tant pour nos actionnaires que pour nos autres parties prenantes.

Pour en savoir plus sur notre stratégie, consulter notre [Rapport annuel intégré 2023](#).

Les changements climatiques peuvent avoir un impact sur les entreprises de tous les secteurs d'activité. En tenant compte des risques et des occasions dans notre stratégie d'entreprise, nous cherchons à créer de la valeur pour BCE et nos parties prenantes.

Les risques et occasions liés aux changements climatiques et nos six impératifs stratégiques

	1 Bâtir les meilleurs réseaux	→ Prendre des mesures proactives pour atténuer l'impact des événements climatiques extrêmes sur nos immeubles et notre infrastructure de réseau.
	2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs	→ Développer des services innovateurs et investir dans de nouvelles technologies visant à réduire les émissions de GES de notre clientèle.
	3 Offrir le contenu le plus captivant	→ Sensibiliser davantage le public aux changements climatiques et à leur incidence à travers les canaux médiatiques.
	4 Promouvoir l'expérience client	→ S'efforcer de s'adapter aux événements climatiques extrêmes qui peuvent affecter notre capacité à offrir une expérience client positive et fiable et aider notre clientèle à devenir plus résiliente.
	5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace	→ Contrôler l'accroissement des conséquences financières des changements climatiques sur notre rentabilité.
	6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable	→ Mettre l'accent sur les changements climatiques pour aider à attirer les meilleurs talents et pour augmenter la mobilisation des membres de l'équipe.

Notre empreinte carbone

GRI 302-1, 302-2

Afin d'atténuer les changements climatiques, les entreprises doivent comprendre leur empreinte carbone. Nous mesurons et communiquons nos émissions de GES et notre consommation d'énergie depuis plus de 20 ans et les rendons publiques depuis 2003 par l'intermédiaire du CDP, une organisation à but non lucratif qui recueille des informations sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques auprès d'organisations du monde entier.

Émissions totales de GES de Bell — Tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂e)

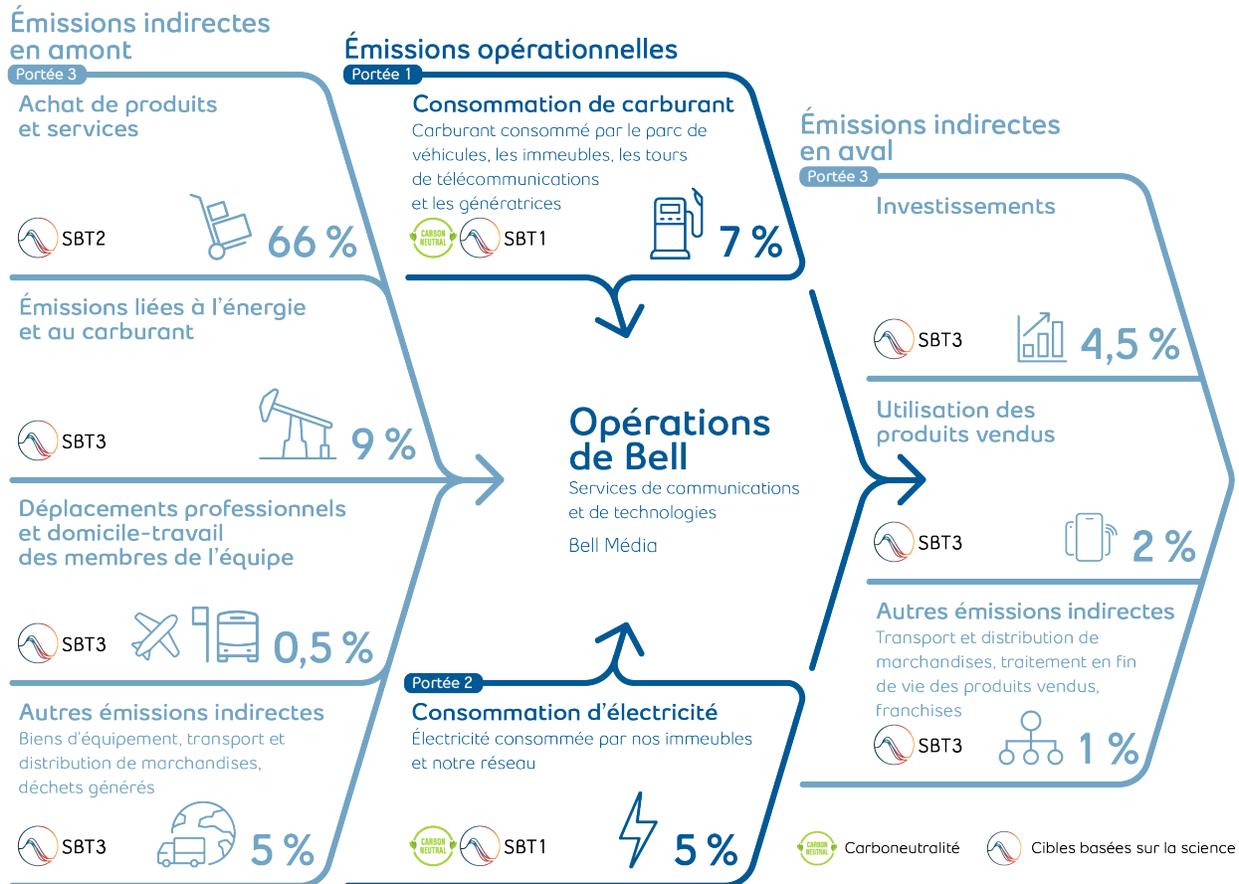
Type d'émissions de GES	Portée ⁽¹⁾	Description de la portée	2020	2021	2022	2023
Émissions liées à nos activités	Portée 1	Émissions directes de GES provenant de sources contrôlées par Bell	141 270	138 722	134 288	138 759
	Portée 2	Émissions indirectes de GES associées à la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage/refroidissement et vapeur) pour les activités de Bell	121 681	126 288	122 037	117 607
Émissions indirectes en aval et en amont	Portée 3	Autres émissions de GES indirectes liées aux activités en aval et en amont de la chaîne de valeur de Bell	1 915 577	1 866 521	1 859 908	1 916 629
TOTAL			2 178 528	2 131 531	2 116 233	2 172 995

⁽¹⁾ L'intégration verticale de Bell influe sur la façon dont les GES émis par nos activités commerciales sont répartis entre les émissions de GES liées à nos activités (portée 1 et 2) et les émissions de GES indirectes en amont et en aval (portée 3). Pour en savoir plus, se reporter à la section sur la répercussion du modèle d'affaires de la fiche d'information [Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise](#).

En comparaison aux résultats de 2022, nos émissions de portée 1 ont augmenté en 2023 en raison du plus grand nombre de kilomètres parcourus pour servir notre clientèle et des rejets accidentels de substances qui appauvrissent la couche d'ozone provenant de l'équipement de refroidissement. À cela s'ajoutent des événements naturels survenus au Canada, tels que l'ouragan *Fiona*, les incendies de forêt, les inondations, le vent et les tempêtes de verglas, qui ont tous provoqué des pannes d'électricité ayant occasionné une augmentation du ravitaillement en générateurs de secours.

Les émissions de portée 2 ont diminué en raison de la baisse des facteurs d'émission d'électricité dans certaines provinces par suite de la décarbonisation de la composition du réseau tandis que les émissions de portée 3 ont augmenté en raison de l'augmentation des projets d'investissement, de l'effet des taux d'inflation et des déplacements professionnels.

Le graphique ci-dessous illustre notre part d'émissions selon les catégories d'émissions de GES et dans l'ensemble de la chaîne de valeur.



Indicateurs et objectifs

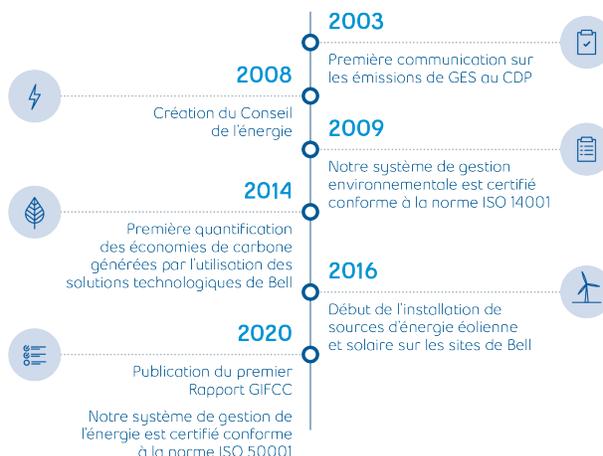
GRI 302-1, 302-2, 302-3, 302-4, 302-5, 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5

Notre parcours

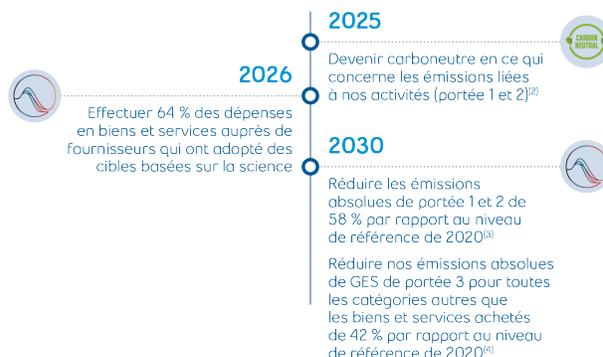
Comme entreprise citoyenne responsable, Bell entend faire sa part pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Nous avons un rôle primordial à jouer alors que les dérèglements du climat touchent de plein fouet les communautés que nous servons et aggravent l'ampleur des risques financiers, opérationnels et d'atteinte à la réputation qui pèsent sur nos activités. La probabilité et les répercussions des risques liés aux changements climatiques évoluent sans cesse, comme le souligne le Forum économique mondial dans son rapport sur les risques mondiaux. En effet, le Forum classe, dans son [rapport 2024](#) (en anglais), l'incapacité à atténuer les changements climatiques comme la plus importante menace à long terme pour le monde, la deuxième étant l'incapacité à s'y adapter.

Au cours des 20 dernières années, nous avons adopté un plan d'action afin d'optimiser l'efficacité de nos activités et de contribuer ainsi à la lutte contre les changements climatiques. Nous avons franchi des jalons importants tout au long de ce parcours et nous continuons à nous fixer des objectifs afin de mesurer nos progrès et d'en rendre dûment compte. Voici un aperçu de nos réalisations et de nos objectifs actuels.

Nos réussites



Nos cibles⁽¹⁾



⁽¹⁾ Pour en savoir plus sur nos cibles en matière de carboneutralité et approuvées par la SBTi, se reporter à la rubrique « À propos de ce rapport » figurant au début du présent rapport. L'initiative Science Based Targets (SBTi) a approuvé nos cibles en 2022, avant le nouveau calcul de nos émissions de GES pour notre année de référence 2020. Ce nouveau calcul a pour effet d'augmenter à 58 %, au lieu de 57 %, notre cible de réduction des émissions de GES absolues de portée 1 et 2 d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2020. La cible recalculée a été présentée pour approbation à la SBTi le 20 octobre 2023.

⁽²⁾ La performance est basée sur les émissions de GES liées aux activités (émissions de portée 1 et 2, en tonnes de CO₂e) moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone achetés (en tonnes de CO₂e).

⁽³⁾ Conformément à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

⁽⁴⁾ Les émissions de portée 3 visées par cette cible excluent les émissions indirectes de GES de portée 3 provenant de nos biens et services achetés et comprennent les émissions de GES liées aux biens d'équipement, aux activités liées aux combustibles et à l'énergie, au transport et à la distribution en amont, aux déchets produits dans le

Nos objectifs et notre performance

Bell continue d'adopter des mesures visant à réduire les émissions de GES qui lui permettent d'exercer ses activités de façon plus efficace tout en contribuant à une économie à faibles émissions de carbone.

Atténuer les changements climatiques

Il est important de fixer des jalons pour démontrer nos progrès en matière de réduction des émissions, afin de montrer comment nous contribuons à la lutte contre les changements climatiques. C'est pourquoi nous nous sommes donné l'objectif de réduire nos émissions de GES (portée 1 et 2 uniquement) à partir de 2025. Nous avons également établi des cibles à court terme fondées sur la science, qui constituent une première étape pour contribuer à freiner l'augmentation des températures mondiales bien en deçà de 2 °C par rapport au niveau préindustriel et à poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. Les cibles suivantes ont été approuvées par la SBTi :

- Réduire les émissions absolues de GES découlant de nos activités (portée 1 et 2) de 58 % d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2020, conformément à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C⁽¹⁾.
- Effectuer 64 % des dépenses en biens et services auprès de fournisseurs qui ont adopté des cibles basées sur la science d'ici 2026.
- Réduire nos émissions absolues de GES de portée 3 pour toutes les catégories (autres que les biens et services achetés) de 42 % d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2020.

Cible	Performance		Tendance	Vérification par un tiers
	2022	2023		
 SBT1	-2,5%	-2,5%	→	PwC
 SBT2	26%	28%	↗	PwC
 SBT3	-12%	26%	↘	-

En 2023, nous avons réalisé des progrès en ce qui concerne l'atteinte des cibles basées sur la science SBT1 et SBT2 par rapport à notre niveau de référence, mais nous affichons une hausse pour ce qui est de notre cible SBT3. En particulier, les émissions de portée 3 (activités liées aux combustibles et à l'énergie), de portée 4 (transport et distribution en amont) et de portée 15 (investissements) ont augmenté en raison d'un certain nombre d'éléments, notamment les dépenses, les revenus et les facteurs d'émission. Nous prenons à présent des mesures encore plus énergiques à l'égard de nos émissions de portée 3 et nous continuerons à faire évoluer notre stratégie visant à réduire les émissions de GES de portée 3.

Ces cibles nous aideront à faire la transition vers zéro émission nette, qui est notre principal objectif. Nous n'avons pas encore fixé notre objectif de zéro émission nette, mais nous continuerons à innover, à affiner nos technologies et à poursuivre nos initiatives internes en gardant cet objectif à l'esprit.

⁽¹⁾ L'initiative Science Based Targets (SBTi) a approuvé nos cibles en 2022, avant le nouveau calcul de nos émissions de GES pour notre année de référence 2020. Ce nouveau calcul a pour effet d'augmenter à 58 % au lieu de 57 % notre cible de réduction des émissions de GES absolues de portée 1 et 2 d'ici à 2030 par rapport au niveau de référence de 2020. La cible recalculée a été présentée pour approbation à la SBTi le 20 octobre 2023.

Notre plan d'action

Notre plan d'action pour réduire nos émissions directes (portée 1 et 2)

Notre plan d'action comprend notamment les initiatives suivantes :

- Réduction de notre consommation de carburant grâce à la modernisation et à l'électrification de notre parc de véhicules. En 2023, nous avons remplacé 1 079 véhicules plus vieux par des modèles à faible consommation, et nous avons actuellement 332 véhicules électriques et 66 véhicules hybrides ;
- Réduction de notre consommation d'électricité grâce à l'optimisation du chauffage et du refroidissement des installations et des équipements, au passage à l'éclairage à DEL, à la modernisation des équipements réseau et à la consolidation, à l'optimisation et à la virtualisation des serveurs ;
- Diminution de l'empreinte de notre parc immobilier ;
- Maintien de la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) ou BOMA BEST (Building Owners and Managers Association's Building Environmental Standards), qui comprend une amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Achat de certificats d'énergie renouvelable (CER).

Afin d'atteindre notre cible de carboneutralité en 2025, nous nous attendons à devoir acheter un grand nombre de crédits carbone pour compenser nos émissions qui n'auront pas été évitées par des initiatives internes ainsi que des CER pour réduire nos émissions de portée 2.

Notre capacité à atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES liées à nos activités (portée 1 et 2) est soumise à certains risques décrits à la section « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » du présent rapport et dépend de diverses hypothèses, y compris, sans toutefois s'y limiter, les suivantes :

- des défis liés à la chaîne d'approvisionnement nuisant à la disponibilité de voitures électriques répondant à nos besoins ont orienté notre stratégie vers la recherche de modèles alternatifs à émissions nulles ;
- la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise visant à réduire les émissions directes de GES ;
- notre capacité à acheter suffisamment de crédits carbone crédibles de grande qualité et des CER acceptables selon les lignes directrices de la SBTi.

Promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

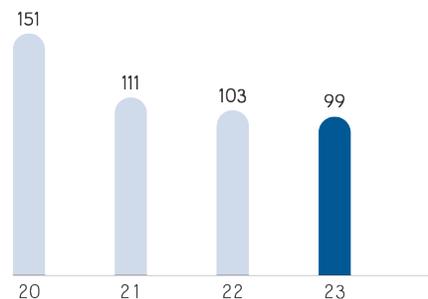
La mise en œuvre de notre stratégie en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable fait partie intégrante de l'objectif de Bell qui consiste à réduire ses émissions de GES tout en diminuant ses coûts énergétiques. En économisant l'électricité et en réduisant l'utilisation de combustibles fossiles dans nos immeubles, notre réseau et notre parc de véhicules, ainsi qu'en alimentant une plus grande partie de notre mobilier urbain à l'énergie renouvelable, nous avons empêché le rejet de 2 267 tonnes d'émissions de CO₂e en 2023. Ces résultats positifs s'ajoutent aux progrès que nous avons réalisés depuis la création, en 2008, de notre conseil de l'énergie, qui a permis d'éviter le rejet de plus de 76 kilotonnes d'émissions d'équivalent CO₂ et d'économiser près de 106 millions \$ grâce aux initiatives mises en œuvre.

En 2023, 56 % des 1 838 045 MWh d'électricité que nous avons consommés provenaient de sources renouvelables telles que l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie marémotrice et l'énergie solaire. De cette quantité, 86 % provenaient de sources hydroélectriques. En 2023, le réseau de Bell a produit environ 243 237 kWh d'énergie renouvelable à partir de sources solaires et éoliennes.

Notre système de gestion de l'énergie nous permet d'effectuer un suivi des initiatives, de surveiller de près les progrès et de nous assurer que nous réduisons notre consommation d'énergie. Nous sommes fiers d'être la première entreprise de communications⁽¹⁾ en Amérique du Nord à avoir fait certifier son système de gestion de l'énergie selon la norme ISO 50001, ce qui favorise une approche plus systématique et facilite l'amélioration constante de ce paramètre. Le ratio d'intensité énergétique de Bell, décrit ci-dessous, est un indicateur que nous utilisons pour suivre nos progrès. Ce ratio illustre bien l'empreinte énergétique de nos activités en comparant notre consommation d'énergie (électricité et carburant) à l'utilisation de notre réseau⁽²⁾. La diminution du ratio d'intensité énergétique de Bell au fil des ans reflète la capacité de nos produits et services à réduire les émissions de carbone.

Intensité énergétique de Bell

Consommation d'énergie (équivalent MWh)
divisée par l'utilisation du réseau (pétaoctets)



Notre plan d'action pour réduire nos émissions indirectes (portée 3)

Les initiatives de réduction des émissions indirectes de GES en amont et en aval passent par la collaboration avec les homologues du secteur, la formation des fournisseurs et l'amélioration des ententes contractuelles. Nous nous efforçons de réduire les autres émissions indirectes par la dématérialisation liée à l'empreinte de notre parc immobilier et aux produits distribués ainsi que par la collaboration avec nos franchisés et les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations ne donnant pas le contrôle en vue de réduire leurs émissions.

Notre capacité à atteindre nos objectifs de réduction des émissions indirectes de GES de portée 3 est plus incertaine que celle à atteindre nos objectifs de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2, parce que nous devons compter sur des mesures et des facteurs externes et que notre capacité peut être compromise par certains risques, qui sont décrits à la section « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » figurant dans le présent rapport, et qu'elle est tributaire de certaines hypothèses, notamment les suivantes :

- une participation et une collaboration suffisantes des fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science, l'absence d'un changement important quant à la répartition de nos dépenses par fournisseur et une collaboration suffisante avec nos partenaires pour la réduction de leurs propres émissions de GES ;
- la mise en œuvre de diverses initiatives commerciales et d'entreprise visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant ainsi que les sources d'émissions indirectes de GES⁽³⁾.

⁽¹⁾ L'examen par Bell, en 2020, des informations accessibles au public concernant les entreprises de communications et de télécommunications nord-américaines a révélé que Bell était la première entreprise parmi son groupe d'homologues nord-américains dans le domaine des communications et des télécommunications à recevoir la certification ISO 50001.

⁽²⁾ L'utilisation du réseau est la quantité, en pétaoctets, de données circulant sur le réseau. Un pétaoctet correspond à 1 048 576 gigaoctets (Go).

⁽³⁾ Comme l'a démontré la Global Enabling Sustainability Initiative (GeSI). La recherche menée par GeSI a montré que les solutions TIC ont le pouvoir de dissocier la croissance économique de la croissance des émissions. Des TIC comme l'analytique, la robotique évoluée, les réseaux électriques intelligents, les solutions sophistiquées de gestion de l'énergie, les bâtiments intelligents, l'agriculture intelligente et les solutions logistiques intelligentes rendent possible la réduction des émissions de CO₂e à l'échelle mondiale.

Nos indicateurs et notre performance en matière d'occasions liées aux changements climatiques

Offrir des solutions qui contribuent à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone GRI 201-2

Les solutions technologiques de Bell peuvent aider notre clientèle à réduire ses besoins énergétiques, à diminuer son empreinte carbone⁽¹⁾ et à améliorer sa productivité.

Voici quelques-unes de nos solutions :



La virtualisation et l'informatique en nuage encouragent une utilisation optimale de l'espace, de l'alimentation et des ressources de refroidissement en regroupant les serveurs et le stockage. Elles contribuent aussi aux efforts de continuité des activités grâce à la redondance de notre réseau.²



Les solutions IdO peuvent aider à optimiser la gestion des actifs et des parcs de véhicules, en plus d'être efficaces pour les applications de type bâtiment intelligent, ville intelligente, activités d'exploitation intelligentes et travail de terrain intelligent. Les commandes électroniques jumelées à nos réseaux de communications peuvent aider les collectivités à s'adapter à la hausse des températures moyennes ou à des phénomènes comme des canicules prolongées.



Les solutions de travail hybride et le télétravail contribuent à maintenir la continuité des activités, comme la pandémie de COVID-19 a permis de le démontrer.^{3,4}



La dématérialisation (soit la réduction des quantités de matériaux nécessaires pour remplir une fonction économique) encourage la substitution des déplacements (p. ex., se rendre à la banque) par une solution technologique (p. ex., les applications de services bancaires en ligne).

Chez Bell, nous croyons qu'il est important de connaître l'incidence nette de nos solutions sur la réduction des émissions de carbone. C'est pourquoi nous collaborons avec Groupe AGÉCO, un consultant indépendant ayant une expertise en quantification des émissions de GES, afin d'élaborer une méthodologie fondée sur un ratio de réduction des émissions de carbone de nos produits et services utilisés par notre clientèle.

Un grand nombre de solutions technologiques de Bell permettent à la clientèle de réduire les émissions de gaz à effet de serre en optimisant le transport, la consommation d'énergie et l'exploitation des actifs. Par exemple, la solution de gestion des parcs de véhicules de Bell permet de réduire les distances parcourues et la consommation de carburant. Ces avantages estimés sont calculés à l'aide du ratio de réduction des émissions de carbone, qui représente les émissions de GES qui, selon nos estimations, ont été évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation de nos solutions technologiques par rapport à nos propres émissions de GES liées aux activités (portée 1 et 2). Pour calculer ce ratio, nous estimons les émissions de GES auxquelles donneraient théoriquement lieu les activités normales d'une entreprise si notre technologie n'était pas employée et nous les comparons aux émissions théoriquement produites lorsque les produits de Bell sont utilisés. Les émissions de GES évitées correspondent à l'écart ainsi mesuré.

⁽¹⁾ Comme l'a démontré la [Global Enabling Sustainability Initiative \(GeSI\)](#), la recherche menée par la GeSI a montré que les solutions TIC ont le pouvoir de dissocier la croissance économique de la croissance des émissions. Des TIC comme l'analytique, la robotique évoluée, les réseaux électriques intelligents, les solutions sophistiquées de gestion de l'énergie, les bâtiments intelligents, l'agriculture intelligente et les solutions logistiques intelligentes rendent possible la réduction des émissions de CO₂e à l'échelle mondiale.

Research InfoSource, [Spotlight on Two Decades of Corporate R&D \(2022\)](#).

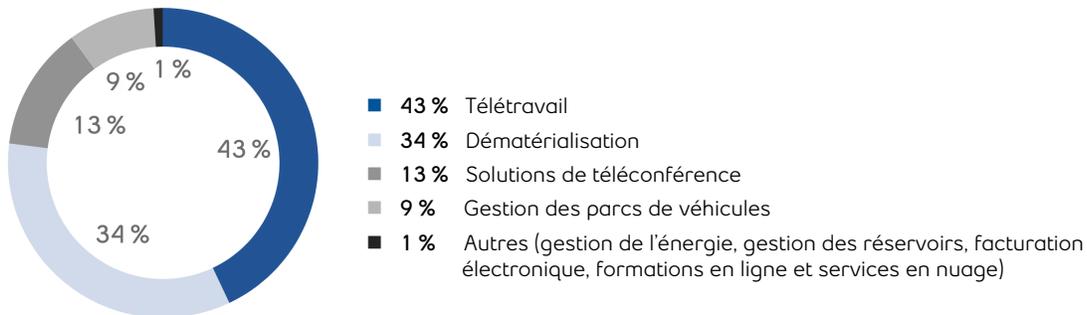
⁽²⁾ Pour en savoir plus sur la virtualisation, [cliquer ici](#).

⁽³⁾ Pour en savoir plus sur les solutions de téléconférence, [cliquer ici](#).

⁽⁴⁾ Pour en savoir plus sur les solutions de travail hybride, [cliquer ici](#).

La méthode de calcul du ratio de réduction des émissions de carbone repose sur des méthodologies déjà en usage dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Le calcul est fondé sur des hypothèses qui dépendent du comportement de la clientèle, sur lequel Bell n'a aucun contrôle. Selon l'analyse de Bell et de Groupe AGÉCO, nos solutions technologiques ont permis à notre clientèle de réduire ses émissions de carbone de près de 1 379 kilotonnes de CO₂e en 2020. Cela équivaut à 5,2 fois nos émissions de GES liées aux activités (portée 1 et 2) en 2020⁽¹⁾.

Réduction du carbone attribuable aux technologies de Bell



Nous nous efforçons de permettre à notre clientèle de réduire davantage son empreinte carbone grâce à l'utilisation de nos produits. Notre prochaine évaluation des émissions de carbone évitées grâce à nos solutions technologiques devrait être effectuée en 2024.

⁽¹⁾ Compte tenu des produits et services pour lesquels Bell a mis au point les technologies considérées et joue un rôle déterminant afin de les rendre accessibles à la clientèle, ainsi que des produits et services pour lesquels Bell n'a pas mis au point les technologies, mais en favorise l'utilisation en fournissant des services réseau.

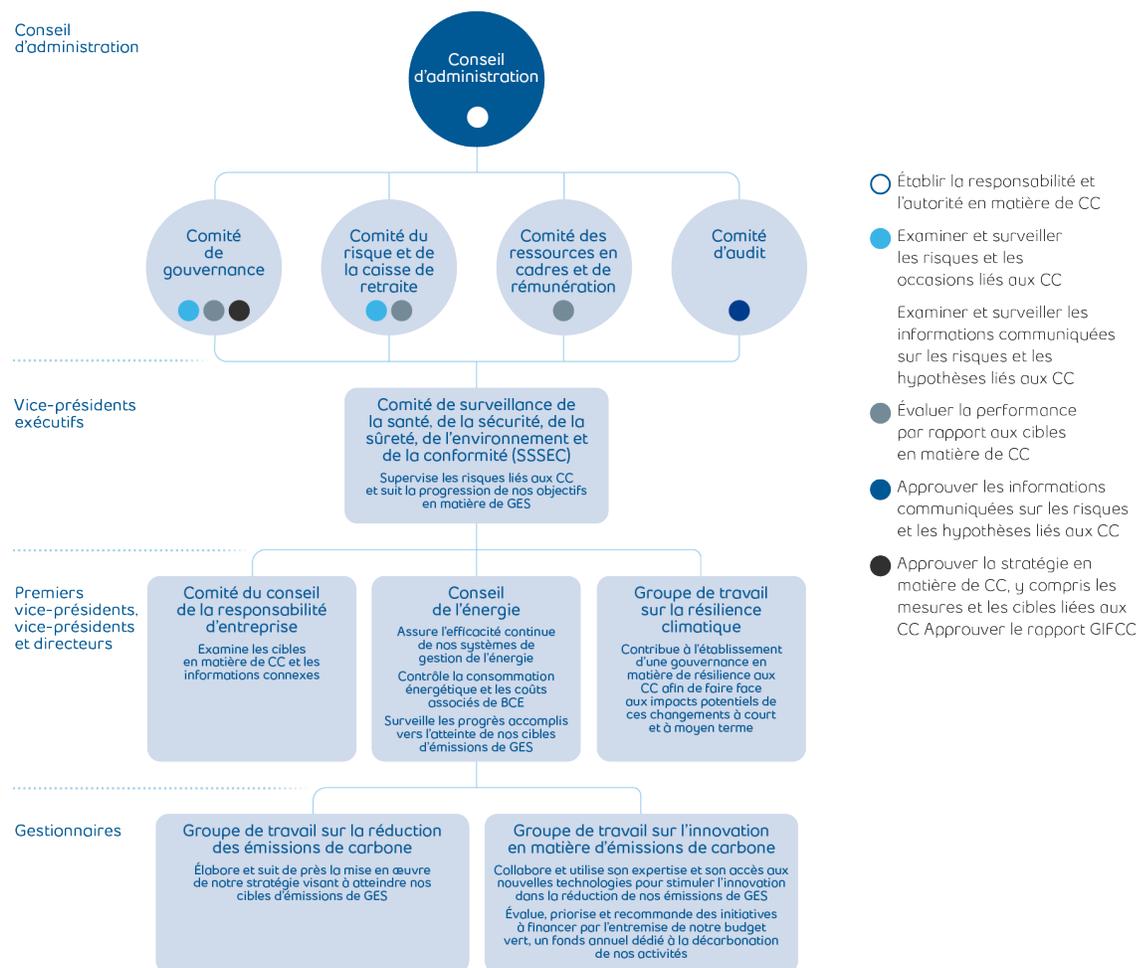
Gouvernance

GRI 2-9, 2-12, 2-13

Pour atteindre nos cibles et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, nous avons besoin de la collaboration des membres de notre équipe, de nos fournisseurs et d'autres partenaires de la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi nous avons mis en place une structure de gouvernance solide, en commençant par le haut.

Le conseil d'administration de BCE (le « conseil ») a établi des structures hiérarchiques claires et une surveillance sur l'évaluation et la gestion des risques et occasions liés aux changements climatiques. Le tableau ci-dessous présente un résumé de notre structure de gouvernance en ce qui concerne les changements climatiques.

Responsabilité en matière de changements climatiques



En 2022, afin de refléter la façon dont les facteurs ESG s'inscrivent dans la stratégie globale de l'entreprise, des mesures liées aux facteurs ESG ont été intégrées dans la note pour les impératifs stratégiques et représentent, au total, au moins 30 % de la note globale pour les impératifs stratégiques. La note pour les impératifs stratégiques représente une pondération de 40 % de l'indice du rendement de l'entreprise dans le régime de rémunération incitative annuelle.

Pour en savoir plus sur la gouvernance de nos programmes de responsabilité d'entreprise, consulter le rapport complémentaire intitulé [Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise](#).

Stratégie

Chez BCE, nous sommes d'avis que les sociétés de tous les secteurs doivent prendre des mesures et chercher à réduire et à neutraliser leur empreinte carbone. Cet effort collectif est nécessaire pour maintenir le réchauffement de la planète bien en deçà de 2 °C, et de préférence le limiter à 1,5 °C au-dessus du niveau préindustriel (1850–1900).

En plus de réduire ses émissions de GES, Bell continue de renforcer ses mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques en accroissant la résilience de ses activités. C'est pourquoi nous évaluons nos risques et occasions liés aux changements climatiques ainsi que leur incidence sur nos activités, notre stratégie, notre planification financière et notre résilience générale.

Conformément aux recommandations du GIFCC, nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux catégories, à savoir les risques de transition et les risques physiques, et nous ciblons les occasions de transition liées aux changements climatiques. Les risques de transition découlent de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ce virage peut nécessiter de profonds changements de la réglementation, des technologies et des marchés afin de réduire les effets des changements climatiques et de s'y adapter. Les risques physiques sont associés aux impacts physiques des changements climatiques, changements qui prennent la forme d'événements climatiques (à impact aigu) ou de tendances climatiques à long terme (à impact chronique). Aux fins de la présentation des informations recommandées par le GIFCC, nous nous sommes concentrés sur sept principaux risques et sur cinq occasions.

Risques et occasions liés aux changements climatiques

GRI 201-2

Risques et occasions liés à la transition

	Risques	Occasions
 Réglementation – Tarification du carbone	<p>La réglementation en vigueur a une incidence sur nous, car les producteurs d'électricité desquels nous dépendons sont soumis à une tarification du carbone et devraient en transférer les coûts à leur clientèle.</p> <p>Nous prévoyons que nos coûts d'exploitation augmenteront au fur et à mesure que le prix de l'énergie continuera d'augmenter dans l'ensemble du Canada.</p>	<p>Les clientes et clients ciblés par les mécanismes de tarification du carbone devraient rechercher des produits et services leur permettant de diminuer leurs émissions de GES.</p> <p>L'Internet des objets est l'une de nos principales technologies de réduction des émissions de carbone en facilitant la création de solutions du type ville intelligente, bâtiment intelligent, route intelligente, activité d'exploitation intelligente et travail de terrain intelligent.</p>
 Technologie	<p>Notre clientèle change plus fréquemment d'appareils pour adopter une version plus récente, ce qui augmente les déchets électroniques. Afin de gérer cette situation, nous établissons des cibles de réduction des déchets électroniques et augmentons les occasions de retourner les téléphones mobiles.</p> <p>Nous prévoyons une augmentation de nos coûts d'exploitation en raison de la gestion du programme de récupération, de traitement et d'élimination des déchets électroniques.</p>	<p>L'augmentation de la fréquence et de la gravité des conditions météorologiques extrêmes résultant des changements climatiques pourrait entraîner une demande accrue pour nos produits et services, ce qui peut améliorer la résilience des entreprises. Les solutions de télétravail et de téléconférence permettent à notre clientèle de travailler de n'importe où et de diminuer ses besoins en déplacements d'affaires.</p>

Pour en savoir plus sur nos technologies et sur la manière dont elles aident la clientèle, consulter la section « Nos produits et services » du [Rapport annuel intégré 2023](#).

	Marché	La transition vers une économie à faibles émissions de carbone transformera probablement l'offre et la demande d'énergie : que l'offre pourrait diminuer et les prix pourraient augmenter par la suite. Nous prévoyons que cette transformation fera augmenter nos coûts d'exploitation.	La protection de nos actifs afin de prévenir les perturbations des services est un facteur clé de la résilience du réseau. Une communication proactive des efforts déployés peut augmenter notre capacité à acquérir de nouveaux clients et à retenir la clientèle actuelle.
	Réputation (perception de la clientèle)	Les perturbations des services en raison de l'incidence des changements climatiques peuvent avoir un effet négatif sur notre capacité à fournir des services de communications essentiels, ainsi nuire éventuellement à la satisfaction de la clientèle et ternir notre réputation. L'incapacité à mettre en évidence des mesures proactives visant à atténuer les changements climatiques pourrait entraîner une diminution de la demande pour nos produits et services.	Nos efforts de réduction de notre empreinte environnementale offrent à Bell une occasion de se distinguer de ses concurrents, ce qui pourrait augmenter la demande pour nos produits et services. Ces efforts peuvent également avoir une incidence favorable sur la valeur et la réputation de notre marque.
	Réputation (notations ESG)	Les investisseurs et investisseuses tiennent de plus en plus compte des notations ESG dans leurs décisions de placement. Notre performance sur le plan des facteurs ESG dépend largement des informations relatives aux changements climatiques que nous présentons et de notre capacité à atteindre nos cibles climatiques. L'incapacité à présenter l'information de façon constante sur notre engagement et notre progression en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques ou les autres mesures de performance liées aux facteurs ESG et une détérioration de nos notations ESG au fil du temps pourraient nous exposer au risque d'une perception défavorable de la part des investisseurs et investisseuses. Ce facteur pourrait entraîner une hausse du coût du capital.	La transparence de l'information et une solide performance liée aux changements climatiques pourraient améliorer nos notations ESG, et ainsi réduire notre coût du capital.

Risques physiques

	Impacts aigus (phénomènes météorologiques extrêmes)	<p>Les preuves scientifiques recueillies à l'échelle mondiale démontrent que les changements climatiques augmenteront à la fois la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment des inondations, des tempêtes de verglas et des feux de forêt incontrôlés. Ceux-ci pourraient causer des bris à l'infrastructure de notre réseau de télécommunications et ensuite nuire à notre capacité de fournir des services essentiels à notre clientèle et à la société.</p> <p>Une perturbation des services causée par des phénomènes météorologiques extrêmes pourrait entraîner des répercussions financières, comme une hausse des coûts d'exploitation découlant de l'entretien et des réparations, de la main-d'œuvre ou des systèmes de chauffage et de refroidissement et de l'équipement endommagé. Nos primes d'assurance pourraient augmenter ou nous pourrions faire face à une diminution de l'assurabilité dans les zones à haut risque. En outre, cela pourrait compromettre la satisfaction de la clientèle et occasionner une baisse de nos revenus.</p>
	Impacts chroniques (hausse des températures moyennes)	Le réchauffement climatique anthropogénique a déjà atteint environ 1,1 °C au-dessus du niveau préindustriel et devrait atteindre 1,5 °C au cours des 20 prochaines années, selon l'AR6 du GIEC. Au Canada, les températures moyennes annuelles ont augmenté de 1,9 °C (sur la période allant de 1948 à 2021) et devraient continuer d'augmenter ⁽¹⁾ . Si les températures moyennes dans les régions où Bell exerce des activités d'exploitation varient d'une année à l'autre, qu'elles se refroidissent ou réchauffent de façon constante, les besoins de chauffage, de ventilation et de climatisation des installations devront augmenter de façon correspondante. Ainsi, notre consommation d'énergie augmentera, tout comme les coûts d'exploitation liés aux investissements dans nos infrastructures.

⁽¹⁾ Données extraites du site Web du gouvernement du Canada : [Changements de la température au Canada](#).

Analyse de scénarios liés aux changements climatiques

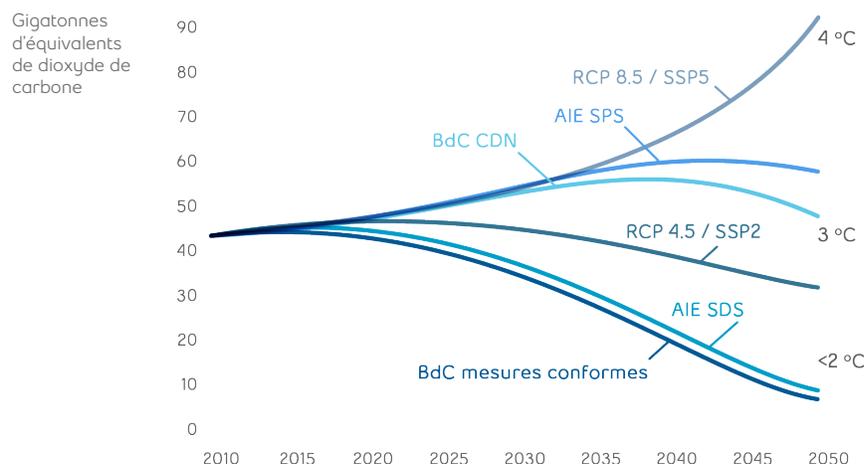
Afin de renforcer notre résilience face aux risques liés aux changements climatiques et d'orienter notre planification stratégique, nous avons procédé à une analyse de scénarios liés aux changements climatiques qui établit une estimation des impacts financiers potentiels des risques et des occasions liés aux changements climatiques. Nous avons effectué notre première analyse de scénarios liés aux changements climatiques en 2020 et avons actualisé l'analyse en 2021 afin de tenir compte de la mise à jour des conclusions du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) du sixième rapport d'évaluation (AR6) et de mettre à jour les risques et les occasions liés à la transition. Notre analyse de scénarios liés aux changements climatiques reflète les récentes conclusions du GIEC qui présentent des estimations des risques que le réchauffement climatique dépasse 1,5 °C au cours de la prochaine décennie. Le rapport du GIEC a conclu qu'à moins d'une réduction immédiate, rapide et à grande échelle des émissions de GES, limiter le réchauffement à environ 1,5 °C, ou même 2 °C, sera impossible. Nos scénarios liés aux changements climatiques pourraient évoluer en fonction de l'élaboration et de la publication de nouveaux rapports et cadres.

L'analyse a permis d'évaluer les risques physiques et les risques de transition en cas de réchauffement climatique faible ou élevé sur un horizon à court (5 ans), à moyen (10 ans) et à long terme (20 ans). Nous avons sélectionné et utilisé six scénarios pour l'analyse.

Le tableau ci-dessous présente un résumé détaillé de chacun des scénarios utilisés dans notre analyse.



Trajectoires des émissions selon les scénarios climatiques et les risques physiques et risques de transition associés



Risque climatique	Réchauffement climatique	Agence ⁽¹⁾	Scénario ⁽²⁾	Couleur de la ligne	
Physique	Faible	GIEC	RCP 4.5		Selon le scénario RCP 4.5, appelé le scénario de stabilisation, les émissions atteignent un sommet en 2040, puis le réchauffement planétaire total se stabilise peu après 2100.
	Élevé	GIEC	RCP 8.5		Le scénario RCP 8.5 combine des hypothèses sur une population élevée, une croissance des revenus relativement lente et de modestes taux de changement technologique et d'amélioration de l'intensité énergétique. Ces facteurs entraîneraient à long terme une forte demande d'énergie et des émissions de GES élevées en l'absence de politiques sur les changements climatiques. Ce scénario RCP conduit aux niveaux de concentration de GES les plus élevés.
Transition énergétique	Faible	AIE	SDS		Dans le scénario de développement durable, le système énergétique mondial connaît une transformation majeure et la croissance économique et démographique se poursuit. Ce scénario tient compte de l'abandon des combustibles fossiles et d'efforts soutenus de décarbonisation qui s'inscrivent dans l'objectif de l'Accord de Paris, soit de limiter le réchauffement planétaire à 2 °C ou moins, par rapport au niveau préindustriel, d'ici 2100.
		BdC	Mesures conformes à l'objectif de l'Accord de Paris		Les pays prennent des mesures pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C par rapport au niveau préindustriel d'ici 2100.
	Élevé	AIE	SPS		Le scénario des politiques annoncées (SPS) tient compte de l'incidence des cadres politiques existants et des intentions quant aux politiques qui ont été annoncées à ce jour. L'objectif de ce scénario est de fournir une idée détaillée de la direction que prendrait le secteur de l'énergie jusqu'en 2040 avec les cadres politiques existants et les ambitions politiques actuelles.
		BdC	CDN		À partir de 2020, les pays respectent l'engagement qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Ils prennent des mesures pour réduire le réchauffement planétaire, mais ces mesures ne sont pas suffisantes pour limiter, d'ici 2100, la hausse des températures à 2 °C par rapport au niveau préindustriel.

⁽¹⁾ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Agence internationale de l'énergie (AIE) et Banque du Canada (BdC).

⁽²⁾ Scénario des politiques annoncées (SPS), contributions déterminées au niveau national (CDN), scénario de développement durable (SDS), profils représentatifs d'évolution de concentration (RCP).

Risques physiques associés aux scénarios climatiques

Nous avons utilisé les projections climatiques du cinquième rapport d'évaluation (AR5) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour effectuer notre analyse de scénarios et des impacts physiques, aigus et chroniques des changements climatiques dans toutes les régions dans lesquelles nous exerçons nos activités. Les profils représentatifs d'évolution de concentration (RCP) 4.5 et 8.5 ont servi à analyser les impacts des inondations, des feux de forêt incontrôlés, des tempêtes de verglas et des températures extrêmes. La probabilité que chaque scénario d'émissions de carbone se concrétise dépend fortement de l'ampleur des efforts déployés à l'échelle mondiale pour réduire les émissions de carbone.

En août 2021, le GIEC a publié son sixième rapport d'évaluation (AR6) établi à partir de trajectoires socioéconomiques communes (Shared Socio-economic Pathways, SSP). Les scénarios RCP 4.5 et RCP 8.5 retenus par Bell dans son analyse des risques physiques ont été élaborés en fonction du forçage radiatif futur, qui correspond à celui des trajectoires SSP 2 (RCP 4.5) et SSP 5 (RCP 8.5). Les SSP représentent cinq scénarios qui exposent les différentes trajectoires socioéconomiques et technologiques que pourrait suivre la société au cours du 21^e siècle. La principale différence entre les RCP et les SSP est que ces dernières intègrent dans leur narratif des facteurs socioéconomiques qui ne sont pas pris en compte dans les RCP, ce qui s'explique par le fait que les RCP n'ont pas été élaborés dans une optique socioéconomique, mais plutôt en vue de rendre compte des effets climatiques plausibles selon les niveaux possibles d'émissions futures. Les SSP indiquent comment les RCP correspondants sont liés à certaines réalités socioéconomiques et prévisions en matière de politique. Les scénarios liés aux risques physiques de Bell utilisent les profils RCP 4.5 et RCP 8.5, qui sont fondés sur le même forçage radiatif futur que les trajectoires SSP 2 (RCP 4.5) et SSP 5 (RCP 8.5), lorsqu'ils sont liés à des politiques particulières en matière de climat et à d'autres considérations socioéconomiques, pour générer différents résultats de scénario d'ici la fin du siècle. Nos scénarios liés aux risques physiques pourraient évoluer en fonction de l'élaboration et de la publication de nouveaux rapports et cadres⁽¹⁾.

Risques de transition associés aux scénarios climatiques⁽²⁾

Risques liés à la réglementation

Nous avons utilisé deux scénarios développés par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans la publication World Energy Outlook (WEO) 2019 pour réaliser notre analyse des répercussions de la réglementation sur la tarification du carbone : le scénario de développement durable (SDS) et le scénario de politiques annoncées (SPS). Le SDS représente une voie à suivre pour que la hausse des températures mondiales, par rapport au niveau préindustriel, se maintienne à au plus 1,8 °C d'ici 2100 et que les ODD des Nations Unies soient atteints. Le SPS tient compte de l'incidence des cadres politiques existants et des intentions quant aux politiques qui ont été annoncées à ce jour, dont les contributions déterminées au niveau national (CDN) exigées dans le cadre de l'Accord de Paris. Tant le SDS que le SPS supposent des progrès technologiques continus et des changements rapides et généralisés dans toutes les sphères du système énergétique. Nous avons également pris en considération les scénarios de la Banque du Canada (BdC), qui ne tiennent pas compte de façon exhaustive du rôle de la technologie dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En conséquence, les scénarios de l'AIE sont plus optimistes quant aux progrès technologiques futurs et se situent dans la fourchette inférieure des issues possibles. Nous avons donc décidé d'analyser les impacts de la réglementation sur la tarification du carbone en utilisant à la fois les scénarios de l'AIE et de la BdC pour avoir plus d'information sur notre exposition à la tarification du carbone.

⁽¹⁾ Les scénarios de risques physiques de Bell devaient être mis à jour en 2023, mais comme ils n'ont pas encore été élaborés complètement, ils seront mis à jour en 2024 pour rendre compte des considérations relatives aux SSP.

⁽²⁾ Seuls les risques liés à la réglementation et les risques de réputation ont été estimés. Les risques liés au marché et à la technologie ont seulement été identifiés comme ayant un impact potentiel dans le sommaire. Seuls les risques liés à la réglementation et les risques de réputation ont été estimés. Les risques liés au marché et à la technologie ont seulement été identifiés comme ayant un impact potentiel dans le sommaire.

Risques de réputation

Notre première analyse de scénarios liés aux changements climatiques portait sur les risques de réputation sur un horizon de 20 ans, ce qui donnait lieu à un calcul des répercussions financières sur une plus longue période. La méthode de quantification des répercussions a été revue en 2021 afin de tenir compte de l'horizon de 10 ans des risques physiques et des risques liés à la réglementation ainsi que de redéfinir l'étendue des deux sources de risques de réputation. Les impacts financiers potentiels des deux sources de risques de réputation sont maintenant de nature moins spéculative. Les risques de réputation découlant de la perception de la clientèle et des classements ESG ne sont pas calculés en fonction de scénarios liés aux changements climatiques, contrairement aux autres risques décrits ci-dessus. Leurs impacts potentiels prévus sont plutôt basés sur les perceptions actuelles de la clientèle à l'égard des changements climatiques ainsi que sur les tendances actuelles en matière de présentation d'informations sur les ESG et sur les attentes actuelles des investisseurs et investisseuses. Par conséquent, ils sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Conclusions tirées de l'analyse de scénarios

Notre analyse de scénarios incluait un total de sept risques que nous avons identifiés comme étant les plus pertinents et comme ayant un impact financier potentiel sur nos activités. Pour chacun de ces risques, nous avons testé une hypothèse afin d'établir une théorie du changement et nous avons indiqué l'importance de l'impact sur nos activités selon des scénarios de réchauffement faible et élevé.

REMARQUE : Les niveaux d'impact ci-dessous visent à comparer les risques les uns par rapport aux autres. Aucune conclusion ne doit être tirée quant à l'importance relative de l'un ou l'autre de ces risques pour l'entreprise dans son ensemble.

●● indique qu'un risque est plus important par rapport aux autres et ● indique qu'un risque est moins important.

Risques liés aux changements climatiques	Hypothèse	Niveau d'impact potentiel	
		Scénario de réchauffement faible Moins de 2 °C	Scénario de réchauffement élevé 3,5 °C
Physiques			
 Inondations	L'augmentation de la probabilité qu'une inondation centennale survienne aurait-elle un impact financier ?	●	●
 Feux incontrôlés	L'augmentation de la probabilité qu'un feu incontrôlé centennial survienne aurait-elle un impact financier ?	●	●
 Tempêtes de verglas	L'augmentation de la probabilité qu'une tempête de verglas centennale survienne aurait-elle un impact financier ?	●	●
 Température	L'augmentation du nombre de jours très chauds et de jours très froids par an aurait-elle un impact financier ?	●	●
Transition			
 Réglementation	Le resserrement des politiques climatiques dans divers scénarios de réchauffement climatique augmenterait-il le coût de l'énergie de sorte que l'impact financier serait important ?	●●	●●
 Réputation ⁽¹⁾	Quelle serait la diminution ou l'augmentation du coût du capital de l'entreprise si sa note ESG diminue ou augmente ?	●●	●●
	La demande pour ses produits et services diminuerait-elle si l'entreprise ne réduit pas son empreinte carbone et ne se bâtit pas une bonne réputation ?	●	●

⁽¹⁾ Les risques de réputation ne sont pas calculés en fonction de scénarios liés aux changements climatiques, mais plutôt en fonction des perceptions actuelles de la clientèle à l'égard des changements climatiques ainsi que sur les tendances actuelles en matière de présentation d'information sur les ESG et sur les attentes actuelles des investisseurs et investisseuses. Ils ont été inclus dans le but de comparer leur niveau d'impact avec celui d'autres risques liés aux changements climatiques.

Les scénarios sélectionnés par Bell ne sont pas des projections ; ils sont plutôt utilisés pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques compte tenu des trajectoires possibles des émissions de carbone futures. Par conséquent, les répercussions projetées dont il est question ci-dessus ne représentent que des répercussions possibles et servent à nous aider dans notre processus de planification stratégique. Nous avons l'intention de poursuivre cet exercice au cours des exercices ultérieurs et de peaufiner notre analyse et notre approche. Nous espérons ainsi comprendre de façon plus approfondie les impacts financiers des changements climatiques et leur degré d'importance. Les résultats de l'analyse approfondie seront examinés par le groupe de travail sur la résilience climatique de BCE. Ils seront également transmis aux unités d'affaires afin de mettre sur pied un plan de résilience axé sur les secteurs qui portera sur les principaux impacts potentiels des changements climatiques.

Les résultats de l'analyse de scénarios ont été fournis au comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (SSSEC), au comité de gouvernance d'entreprise et au comité du risque et de la caisse de retraite de BCE. Ainsi, ces comités peuvent examiner les impacts financiers potentiels des changements climatiques et disposent des informations nécessaires pour intégrer les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans les décisions futures et la planification stratégique.

Incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur notre stratégie et notre planification financière

Ces risques et occasions sont intégrés aux objectifs et à la stratégie d'affaires de Bell par l'intermédiaire d'incitatifs, de structures organisationnelles, de politiques, de procédures et de produits et services.

Nos cibles de réduction des émissions de GES s'inscrivent dans notre stratégie en matière de changements climatiques et ont été intégrées dans notre système de gestion environnementale (certifié ISO 14001) et notre système de gestion de l'énergie (certifié ISO 50001).

Le conseil de l'énergie recueille des informations relatives à l'énergie auprès des équipes responsables de la création de valeur, des communications, du parc de véhicules, du réseau et de la gestion des bâtiments, et il analyse ces informations afin de s'assurer qu'elles sont conformes à notre stratégie en matière de changements climatiques et à nos objectifs au chapitre de l'exploitation. Les analyses des tendances et les recommandations pertinentes sont ultérieurement transmises au comité SSSEC, l'ultime arbitre de la stratégie opérationnelle liée aux changements climatiques. Le comité SSSEC veille également à la mise en œuvre de ces recommandations dans l'ensemble des unités d'affaires de Bell et rend compte des décisions et des progrès réalisés au conseil d'administration du comité du risque et de la caisse de retraite.

Nous investissons dans le développement de technologies, de produits et de services qui, de façon concrète, visent à atténuer les effets des changements climatiques ou à améliorer notre résilience face à ces changements. Par exemple, nous avons investi dans la création et le développement de nouvelles technologies afin de trouver des solutions efficaces de refroidissement pour notre infrastructure réseau et nos centres de données. Cet investissement renforce notre capacité à faire face aux risques physiques chroniques, comme la hausse des températures moyennes et les canicules persistantes.

Nous réalisons de plus en plus d'investissements stratégiques dans le développement de nouveaux produits et services qui permettent à notre clientèle de réduire ses émissions de GES. Nous mettons activement à profit cette occasion en investissant dans les technologies IdO, les villes intelligentes et les voitures connectées. Nous évaluons également les avantages des produits et services actuels. La Global Enabling Sustainability Initiative (GeSI) a déclaré que l'utilisation des technologies de télécommunications peut contribuer à réduire les émissions de GES de notre clientèle et des activités de notre entreprise⁽¹⁾. Pour calculer cette réduction potentielle de GES, nous avons mis au point avec Groupe AGÉCO, un consultant tiers spécialisé dans la quantification des GES, une méthodologie visant à quantifier la capacité de réduction des

¹ Le rapport [SMARTer 2030 de la GeSI](#) indique que les technologies de télécommunications peuvent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des clients.

émissions de carbone de nos produits et services. Notre analyse la plus récente nous a amenés à conclure que les technologies de Bell ont permis de réaliser une réduction des émissions de carbone pour notre clientèle de 5,2 fois l’empreinte carbone de notre entreprise en 2020. Pour en savoir plus sur la méthodologie utilisée pour réaliser nos calculs, se reporter à la section « Nos indicateurs et notre performance en matière d’occasions liées aux changements climatiques ».

Nous avons récemment évalué nos mesures d’atténuation des changements climatiques pour déterminer comment mieux intégrer les risques liés aux changements climatiques dans tous les aspects de notre entreprise et les processus de gestion des risques, ce qui comprend le cadre de gestion des risques de l’entreprise décrit à la section « Gestion des risques » du présent rapport. L’un des aspects de l’évaluation porte sur notre chaîne d’approvisionnement et sur l’exposition de nos fournisseurs aux risques liés aux changements climatiques. Nous avons commencé à évaluer l’incidence des changements climatiques sur notre chaîne d’approvisionnement. Nous avons comme objectif de cibler les fournisseurs et les biens que nous achetons et qui sont fortement exposés à ces risques et de chercher ensemble des moyens d’atténuer ces risques. En outre, nous étudions la tarification interne du carbone afin de prendre en considération le coût du carbone dans nos activités d’exploitation.

Ainsi, notre analyse de scénarios liés aux changements climatiques nous a permis de communiquer à l’échelle de l’entreprise les risques financiers potentiels liés aux changements climatiques, et elle nous a fourni des informations importantes qui nous permettent de mieux intégrer les risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion des risques de l’entreprise. Nous continuerons d’utiliser les résultats de l’analyse pour améliorer nos pratiques de gestion des risques et notre résilience globale à l’égard des changements climatiques.

Gestion des risques

Les processus de Bell pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à ses processus multidisciplinaires d’identification, d’évaluation et de gestion des risques à l’échelle de l’entreprise.

Processus pour cibler et évaluer les risques liés aux changements climatiques

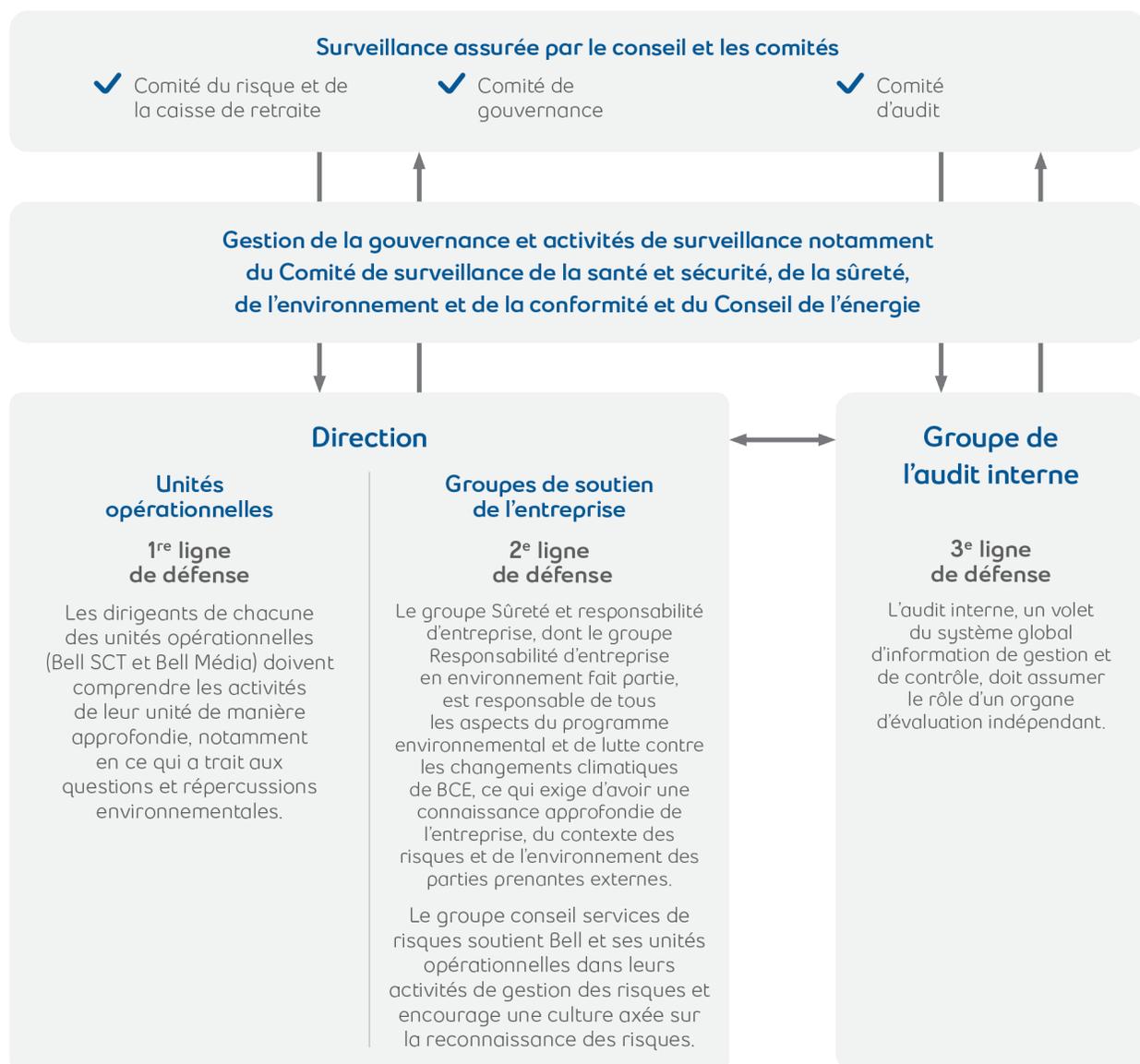
Approche

Le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, mais les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans la détermination et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l’entreprise, y compris l’équipe de services-conseils en matière de risques. Ces groupes leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l’implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe d’audit interne offre pour sa part une assurance en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l’entreprise. Son rôle est aussi de présenter aux comités du conseil, au besoin, une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l’entreprise.

Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l’on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques. Bien que notre cadre de gestion des risques soit en accord avec les pratiques courantes dans le secteur, rien ne garantit qu’il permettra d’empêcher la survenance d’événements susceptibles d’avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Pour en savoir plus sur l’approche à « trois lignes de

défense », se reporter à la rubrique 1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque de notre rapport de gestion annuel 2023.

Surveillance des risques liés aux changements climatiques



Identification des risques liés aux changements climatiques

L'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement travaille avec l'équipe de services-conseils en matière de risques de Bell pour s'assurer que les risques sont répertoriés et présentés d'une façon appropriée à tous les niveaux de l'entreprise. Nous définissons ces risques comme étant de transition ou physiques, conformément aux recommandations en matière de communication de l'information du GIFCC. Tout au long de l'année, le processus d'identification des risques incite les experts et expertes à enrichir leurs connaissances en matière de tendances, de méthodes et d'enjeux pertinents.

L'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement tient compte régulièrement des tendances et des publications de l'industrie. Elle consulte également des experts et expertes pour comprendre les risques et pour surveiller les risques actuels et futurs liés aux changements climatiques pouvant avoir un impact sur les activités de l'entreprise.

Évaluation des risques liés aux changements climatiques

Les risques ciblés et les nouvelles exigences réglementaires liées aux changements climatiques font l'objet d'une évaluation annuelle. Cette évaluation se fonde sur la nature, la taille et l'étendue de l'impact potentiel du risque, si ce dernier devait se matérialiser. La probabilité d'occurrence est également calculée selon le niveau de menace que le risque pose pour l'entreprise et la vulnérabilité de cette dernière face à un événement donné comportant des risques. L'évaluation de l'impact potentiel des risques liés aux changements climatiques comprend différentes catégories de risques, dont :

- le risque à impact aigu (par exemple, des phénomènes météorologiques extrêmes pouvant compromettre notre capacité à fournir nos services essentiels de communications ou l'incidence de la réglementation liée aux changements climatiques sur nos activités);
- le risque à impact chronique (par exemple, une hausse des températures moyennes augmentant nos coûts énergétiques en raison de la nécessité accrue de refroidir les équipements réseau ou le coût potentiel des pénalités en cas de non-respect de la réglementation liée aux changements climatiques);
- le risque de réputation (par exemple, l'évolution des attentes de la clientèle et des investisseurs et investisseuses).

L'impact et la probabilité sont tous deux évalués selon une échelle de quatre points. L'exposition au risque tient compte de l'impact et de la probabilité. Une exposition accrue indique que l'impact potentiel et la probabilité d'occurrence sont tous les deux élevés.

L'évaluation des risques est réalisée à différents niveaux de l'entreprise. Les risques sont catégorisés selon une grille en fonction de l'ampleur de leur impact potentiel et de leur probabilité d'occurrence. Selon le niveau d'exposition potentielle de l'entreprise, la haute direction peut participer à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

Communication à l'interne des risques liés aux changements climatiques

L'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement communique à l'interne le niveau d'exposition aux risques liés aux changements climatiques dans le cadre des pratiques normales de gestion de l'entreprise. Ces données sont examinées régulièrement au cours des réunions du comité de surveillance SSSEC et font l'objet d'une révision trimestrielle par le comité du risque et de la caisse de retraite. Notre cadre est fondé sur le cadre de classement des risques du GIFCC. Un rapport d'analyse de risques portant sur les risques les plus importants pour Bell est produit et fourni chaque année au conseil d'administration.

Processus pour gérer les risques liés aux changements climatiques

Risques de transition

Marché

Bell a mis au point une stratégie visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses activités, ce qui conduit chaque année à des initiatives de réduction de la consommation énergétique au sein de nos installations et de notre parc de véhicules. Ces initiatives d'efficacité énergétique aident à réduire nos coûts énergétiques, contribuant ainsi à atténuer les risques liés aux mécanismes de tarification du carbone. Nos initiatives de réduction de la consommation énergétique visent surtout les émissions de portée 1 et 2 produites par les bâtiments, le réseau, les centres de données et le parc de véhicules.

En ce qui concerne nos bâtiments et notre infrastructure réseau, nous avons mis en œuvre les initiatives d'économie d'énergie suivantes :

- modification des systèmes de refroidissement naturel pour réduire les besoins en refroidissement mécanique ;
- transition à l'éclairage à DEL ;
- démantèlement et mise hors service des anciens équipements ;
- consolidation, optimisation et virtualisation des serveurs ;
- implémentation de fonctionnalités dans les logiciels permettant d'économiser de l'énergie.

En ce qui a trait à notre parc de véhicules, nous mettons constamment en œuvre des mesures de réduction de la consommation de carburant, par exemple :

- remplacement des véhicules à essence par des véhicules électriques ou, lorsque cela n'est pas possible, par des modèles à faible consommation ;
- application de la politique de réduction de la marche au ralenti des moteurs de l'entreprise ;
- amélioration de la surveillance des fraudes et des abus liés au carburant.

Réputation

Nous nous efforçons d'être toujours prêts à réagir de manière proactive et efficace aux événements liés aux changements climatiques susceptibles de perturber nos activités, ce qui contribue également à la gestion du risque de réputation associé aux effets des changements climatiques sur nos activités. Nous avons créé des plans de continuité des activités et constitué une équipe de gestion des urgences, qui travaille en tout temps. L'équipe améliore constamment ses pratiques exemplaires et collabore avec d'autres équipes opérationnelles, comme celles du réseau, du service immobilier et des services extérieurs. De plus, nous fournissons régulièrement des données sur notre performance énergétique et nos émissions de GES, notamment dans notre Rapport annuel intégré où nous faisons état des progrès réalisés pour atteindre nos cibles et dans le cadre des enquêtes du CDP. Les informations relatives aux changements climatiques que nous publions annuellement, y compris le présent rapport, visent à fournir la transparence nécessaire pour montrer à nos parties prenantes que nous agissons activement pour atténuer les répercussions et les risques liés aux changements climatiques.

Risques physiques

Risque à impact aigu

Bell s'engage à mettre en œuvre des mesures d'adaptation visant à assurer la résilience de ses activités et la sécurité physique des membres de son équipe en cas de conditions météorologiques extrêmes.

Préparation

Notre capacité à créer de la valeur dépend également de notre capacité d'adaptation, alors que l'économie se dirige vers une économie à moindre intensité d'émissions de GES. Nos activités sont tributaires de la façon dont nous préparons nos réseaux et nos installations à résister aux dommages causés par des catastrophes naturelles, à mesure que ces événements augmentent en fréquence, en ampleur et en intensité d'un exercice à l'autre, notamment les événements météorologiques violents comme les tempêtes de verglas, de neige ou de vent, les inondations, les feux de forêt et les tornades. Grâce au groupe de travail sur la résilience climatique, nous cernons ces défis et cherchons à les relever. En analysant notre exposition aux risques liés aux changements climatiques et en ciblant les nouvelles possibilités, nous pouvons à la fois guider nos actions internes et tenir nos parties prenantes informées.

Les risques pour nos bâtiments, notre réseau et notre parc de véhicules sont ciblés au moyen d'évaluations réalisées par le groupe de travail sur la résilience climatique, un effort collectif de nos équipes du réseau, des services informatiques, des services immobiliers, des services extérieurs, des services-conseils en matière de risques, des services de finances (assurance), de l'environnement et de la continuité des affaires. Les bâtiments et les systèmes sont d'abord priorisés par niveau de criticité. Bell dispose de quatre scénarios de risque critique pouvant être adaptés à n'importe quel type de menace pour laquelle une stratégie est en place afin d'assurer la poursuite des activités, y compris la perte d'un site. Nous appliquons l'analyse d'impact sur les affaires, qui vise à prévoir les conséquences d'une perturbation des activités et à rassembler les informations nécessaires à l'élaboration de stratégies de reprise, de façon à déterminer le classement de chaque unité fonctionnelle, et quatre scénarios de perte sont utilisés pour déterminer l'exposition au risque.

L'équipe de la continuité des affaires est chargée de définir le niveau de criticité des sites de Bell en fonction de facteurs prédéterminés, notamment l'emplacement des éléments de réseau critiques, le nombre de membres de l'équipe sur le site, les revenus générés, la valeur des actifs, etc. Nous évaluons de façon continue les menaces et la vulnérabilité pour nos sites critiques afin d'assurer la prestation continue de nos produits et services. Ensuite, nous élaborons des plans d'atténuation des risques et des procédures d'intervention d'urgence, tout en ciblant des occasions d'amélioration. Ce faisant, nous cherchons à maintenir un état de préparation qui nous permet de réagir de manière proactive et efficace aux événements susceptibles de perturber nos activités.

Les membres de l'équipe des services de finances (assurance) jouent un rôle crucial dans la sensibilisation aux risques au sein de l'entreprise en ce qui a trait à la redondance des opérations en relevant les points à corriger, ce qui contribue à améliorer l'architecture et la redondance de plusieurs éléments de notre infrastructure réseau. Bell veille à ce que tous les sites critiques soient aussi bien protégés les uns que les autres en tirant parti des informations sur les risques naturels. Des recommandations sont transmises aux principaux groupes cibles en fonction des risques et des sites, et peuvent inclure des mesures à prendre, comme déplacer de l'équipement ou améliorer les protocoles, s'il y a lieu.

Réactivité

Bell dispose d'un Centre national des incidents (CNI), ouvert 24 heures sur 24, 365 jours par année, qui prend en charge les incidents et les urgences pour l'ensemble de l'entreprise. Ce centre cherche entre autres à assurer des actions centralisées et coordonnées en cas de phénomènes météorologiques extrêmes affectant les activités de Bell. Le CNI reçoit toutes les informations pertinentes (rassemblées par les équipes du réseau, des services informatiques, des services immobiliers, des services extérieurs, des services-conseils en matière de risques et de la continuité des affaires) afin d'évaluer avec diligence les situations d'urgence et d'exécuter les plans de contingence élaborés pour de tels événements. De plus, notre équipe de sûreté et de résilience d'entreprise dispose de systèmes liés à Environnement et Changement climatique Canada et à des organisations de protection civile du gouvernement canadien afin de recevoir des alertes sur les phénomènes météorologiques nationaux (tels que les inondations ou les tempêtes).

Risque à impact chronique — Hausse des températures moyennes

La gestion des risques liés à l'augmentation des coûts énergétiques occasionnée par la hausse des températures mondiales moyennes nécessite une vision orientée sur la mise en place des infrastructures appropriées. Par exemple, nous avons des systèmes reliés à notre centre d'exploitation de bâtiments et à nos centres d'exploitation du réseau qui effectuent une surveillance à distance de la température et de la consommation d'énergie de nos installations. Ces systèmes envoient des alertes précoces de variation critique de température, ce qui nous permet d'intervenir avant que nos installations ne soient endommagées.

La hausse des températures moyennes affecte non seulement les bâtiments et l'équipement, mais aussi les ressources humaines, comme nos techniciens et techniciennes et ingénieurs et ingénieures qui travaillent sur le terrain et chez nos clients. L'équipe des services de finances (assurance) a amorcé des discussions préliminaires à l'interne sur la nécessité d'évaluer comment les températures plus chaudes ou plus froides peuvent réduire la productivité des effectifs ainsi que notre capacité de bâtir des réseaux et d'effectuer des réparations.

Conclusion

Nous reconnaissons que les changements climatiques constituent un défi mondial fondamental et présentent des risques pour notre entreprise, notre clientèle et les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. C'est pourquoi nous restons fermement déterminés à accélérer la mise en œuvre d'initiatives d'atténuation des changements climatiques et sommes constamment à la recherche de nouvelles façons de mieux nous y adapter, tout en continuant à établir des partenariats afin de soutenir ces efforts et de stimuler la découverte de solutions innovantes.